

# RAPPORT ANNUEL 2014



## Une vision à partager

## Table des matières

Profil et mission de l'AQCIE .....	01
Message du président.....	02
Message du directeur exécutif .....	04
Revue des activités .....	06
• Interventions .....	06
- auprès de la Régie de l'énergie .....	06
– tableau des coûts assumés et compensations reçues .....	10
- auprès du gouvernement du Québec .....	11
- auprès d'Hydro-Québec .....	14
- auprès des médias .....	14
• Communications.....	16
Conseil d'administration 2014-2015.....	19
Les entreprises membres de l'AQCIE.....	20

## Profil et mission de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papiers, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques. Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le principal moteur socioéconomique, ces entreprises offrent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel.

L'AQCIE offre à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant la Régie de l'énergie, le gouvernement du Québec et les partis politiques, Hydro-Québec, les tables industrielles sectorielles, les regroupements d'affaires et, lorsque opportun, les médias. Nos actions se traduisent par d'importantes économies tarifaires qui soutiennent la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité et qui profitent à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

### TARIF L : ÉCONOMIES RÉALISÉES À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'AQCIE DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Pour une facture annuelle initiale de 12 000 000 \$ en 1997

Années	augmentation selon IPC	selon la demande HQ	augmentation réelle	Économies cumulatives
1998	12 122 279 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
1999	12 330 709 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2000	12 666 975 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2001	12 989 347 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2002	13 281 149 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2003	13 645 052 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2004	13 894 757 \$	12 921 082 \$	12 728 448 \$	(192 634 \$)
2005	14 212 947 \$	13 192 424 \$	12 881 189 \$	(311 235 \$)
2006	14 491 520 \$	13 910 092 \$	13 576 774 \$	(333 319 \$)
2007	14 810 334 \$	14 299 575 \$	13 848 309 \$	(451 266 \$)
2008	15 155 415 \$	14 714 262 \$	14 249 910 \$	(464 352 \$)
2009	15 185 725 \$	15 037 976 \$	14 420 909 \$	(617 067 \$)
2010	15 459 068 \$	15 068 052 \$	14 478 593 \$	(589 460 \$)
2011	15 907 381 \$	15 068 052 \$	14 420 678 \$	(647 374 \$)
2012	16 145 992 \$	15 324 209 \$	14 348 575 \$	(975 634 \$)
2013	16 323 598 \$	15 845 232 \$	14 692 941 \$	(1 152 292 \$)
2014	16 486 834 \$	16 764 256 \$	15 207 194 \$	(1 557 062 \$)
2015	16 734 137 \$*	17 418 062 \$	15 587 373 \$	(1 830 868 \$)
<b>Cumulatif</b>	<b>37,4 %</b>	<b>39,7 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>(13 %)</b>

\* Estimé à 1,5 %

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### Une vision à partager

*PUISQUE LE GOUVERNEMENT A VRAIMENT À CŒUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, NOUS SOMMES FAITS POUR NOUS ENTENDRE. CEPENDANT, POUR QUE LES GRANDS INDUSTRIELS PUISSENT DONNER LEUR PLEINE MESURE, IL FAUT IMPÉRATIVEMENT QUE LES TARIFS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ REDEViennent COMPÉTITIFS, STABLES, PRÉVISIBLES ET FLEXIBLES. PLUSIEURS DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PROPOSÉES RÉCEMMENT NOUS EN ÉLOIGNENT. IL IMPORTE DE RAMENER LE CAP.*



**Carl Yank**  
Président du Conseil de l'AQCIE  
et Directeur général – Affaires Chlorite  
de sodium, ERCO Mondial

#### LE TRAVAIL DE L'AQCIE LIVRE DES RÉSULTATS

Il existe une relation symbiotique entre la disponibilité exceptionnelle d'hydroélectricité au Québec et sa structure industrielle largement composée d'industries grandes consommatrices d'électricité. Sur la base des efforts incessants de l'AQCIE, d'importantes avancées ont été réalisées. On peut penser à l'exonération du tarif de grande puissance (L) de l'indexation de l'électricité patrimoniale, une mesure inscrite au budget 2010-2011 et confirmée depuis par les gouvernements qui se sont succédé. Le tarif M bénéficie aussi d'une attention particulière depuis que nous avons démontré devant la Régie les failles qu'il comportait pour les industriels qui y sont assujettis. Le tableau de la page précédente illustre bien les économies, importantes et récurrentes, que nos interventions devant la Régie de l'énergie ont contribué à concrétiser.

Nous avons connu d'autres progrès notables sur le plan réglementaire, comme l'adoption du mécanisme de traitement des écarts de rendement qui est venu régler la « question à 1 milliard de dollars » que posaient les trop-perçus conservés depuis des années par Hydro-Québec. La conjoncture fait en sorte que les clients d'Hydro-Québec ne pourront en profiter immédiatement, puisque le gouvernement a pris la

relève d'Hydro-Québec dans la saisie de ces trop-perçus, mais il est permis d'espérer que cette situation ne sera que de courte durée.

Cette année encore, les démonstrations de l'AQCIE devant la Régie auront permis de modifier un autre principe réglementaire diminuant de beaucoup – et de façon récurrente – les intérêts payés sur les sommes accumulées dans les comptes de frais reportés. Le taux applicable sera désormais celui des obligations de court terme d'Hydro-Québec, qui gravite autour de 2,5 %, au lieu du taux moyen du capital, qui lui fluctue autour de 7,2 %. Ce nouveau principe se traduira par des économies annuelles de plusieurs millions de dollars pour les clients d'Hydro-Québec.

#### DES EFFORTS À REDOUBLER

Si nos efforts et ceux de nos sociétés membres donnent des résultats, nous ne pouvons pas baisser la garde actuellement, loin s'en faut.

La problématique de l'énergie éolienne et les difficultés budgétaires du gouvernement poussent ce dernier à considérer de graves entorses aux principes d'une réglementation rigoureuse et efficace de l'électricité. Ces entorses minent la compétitivité des grands industriels actifs au Québec, en intégrant des éléments exogènes, comme le soutien de l'industrie éolienne, dans les tarifs d'électricité.

Or il ne s'agit pas d'un détail, puisque l'essentiel des récentes augmentations tarifaires est attribuable à l'intégration de cette énergie actuellement excédentaire, et ces coûts sont malheureusement récurrents. Il nous semble déraisonnable de miner la compétitivité de toutes les industries, dont les activités sont aussi vitales dans les régions du Québec, pour n'en soutenir qu'une seule.

Nous croyons que le soutien à l'industrie éolienne, tout comme celui du développement de l'électrification des transports annoncé dans le budget, devraient se faire par voie fiscale, comme pour toute mesure de soutien au développement régional. Ce financement pourrait aussi provenir d'Hydro-Québec Production, la filiale d'Hydro-Québec non réglementée et en lien direct avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec. Les consommateurs résidentiels et industriels n'ont pas à assumer pareilles mesures, travesties en hausses tarifaires.

Or l'approche actuelle du gouvernement le force à contourner des notions réglementaires fondamentales, comme la prise en compte des besoins réels pour approuver de nouveaux approvisionnements. Il en résulte une foule de mesures, annoncées dans le budget de juin 2014 et confirmées dans le Projet de loi 28, dont la charge entière de la coûteuse énergie post-patrimoniale aux clients d'Hydro-Québec qui devraient plutôt avoir un accès prioritaire à l'électricité patrimoniale. Ces mesures nuisent à la compétitivité des tarifs industriels, ainsi qu'à leur stabilité et à leur prévisibilité, par la multiplication des interventions gouvernementales dans la réglementation de l'électricité.

Depuis le début de 2015, l'AQCIE et plusieurs de ses entreprises membres, dont celle que je représente, sont intervenues à plusieurs reprises auprès de ministères, commissions et ministres pour faire réaliser au gouvernement les menaces à long terme que ces mesures de court terme font peser sur la structure industrielle du Québec. Nous avons bon espoir d'être entendus et de faire partager notre vision afin de régler ces enjeux dans une perspective durable.

## REMERCIEMENTS

À cet effet, je tiens à remercier toutes nos sociétés membres de leur soutien et du poids que leur présence dans nos rangs donne à nos arguments. Plus nous serons nombreux, et actifs, plus nos impératifs seront considérés, au profit de la relance économique du Québec. Je souhaite remercier tout particulièrement les sociétés membres de l'AQCIE et leurs dirigeants qui prennent part à des actions spécifiques, au bénéfice de tous. Je veux aussi remercier notre directeur exécutif, Luc Boulanger, et notre petite équipe de proches collaborateurs qui, chaque année, fournissent un travail exceptionnel qui nous permet de bâtir sur nos acquis.

Pour ma part, il s'agit de mon dernier message en tant que président, et aussi en tant que responsable d'une société membre de l'AQCIE, puisque je prendrai incessamment ma retraite. Il m'est donc particulièrement important de saluer une dernière fois mes compagnons d'action au sein de l'AQCIE et toutes les entreprises, et leurs représentants, avec lesquels j'aurai eu plaisir à travailler pendant ces nombreuses années.

Ceux d'entre eux qui m'ont précédé dans cette étape de la vie savent qu'elle est aussi occupée que l'étape dite « active ». Il est déjà assuré que je ne perdrai pas mon intérêt pour les enjeux liés à l'électricité, à l'activité industrielle et à la création de richesses qui soutient notre qualité de vie exceptionnelle.

À tous, merci. Et je vous invite à rallier les rangs de l'AQCIE, car les actions que nous menons sont essentielles à la relance économique du Québec.

**Carl Yank**  
Président du Conseil

## MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

# Relance de l'activité industrielle : Les décisions d'aujourd'hui assurent les résultats de demain

*L'AQCIE A TRAVAILLÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES À L'ADOPTION DE DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES ET RÉGLEMENTAIRES QUI PROFITENT AUJOURD'HUI AUX INDUSTRIELS ET, POUR LA PLUPART D'ENTRE ELLES, À L'ENSEMBLE DES CLIENTS D'HYDRO-QUÉBEC.*



Luc Boulanger  
Directeur exécutif, AQCIE

### ÉQUILIBRER LE BUDGET SANS DÉSÉQUILIBRER L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Devant l'ampleur de la tâche, il est compréhensible que le gouvernement ait fait flèche de tout bois pour atteindre le nécessaire équilibre budgétaire. L'urgence d'agir explique le recours à de nombreuses mesures de court terme, dont la saisie des trop-perçus d'Hydro-Québec qui auraient plutôt dû se traduire en réduction tarifaire de près de 2 %, pour tous les clients d'Hydro-Québec en 2015.

Puisqu'elle ajoute à l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels d'électricité, il s'agit d'une décision regrettable, mais dont les effets seront clairement circonscrits dans le temps. Elle devrait disparaître avec le budget 2016-2017, comme l'équilibre budgétaire sera atteint et maintenu. Par la suite, l'approche plus rigoureuse que permettra le mécanisme de traitement des écarts de rendement, assortie d'un mécanisme de réglementation incitative que la Régie s'apprête à considérer, contribuera à améliorer la compétitivité des tarifs industriels d'électricité.

Par contre, d'autres mesures contenues dans le Projet de loi 28, visant la mise en œuvre de dispositions du budget de juin 2014, sont beaucoup plus nuisibles à la croissance économique et industrielle à long terme du Québec. Elles peuvent causer un tort plus considérable, de par leur nature même et leur caractère de « permanence », bien qu'une loi puisse

toujours en corriger une autre. C'est d'ailleurs à cela qu'entend s'appliquer l'AQCIE. Pour nous il est clair que le gouvernement et les consommateurs industriels d'électricité poursuivent les mêmes objectifs de relance économique. En partageant cette fin commune, leurs priorités respectives doivent nécessairement finir par s'aligner.

### UN CHOIX LOURD DE CONSÉQUENCES

L'AQCIE reconnaît au gouvernement son droit de soutenir l'industrie de l'énergie éolienne, tout comme il peut le faire dans d'autres secteurs d'activité. Mais il importe de dissocier ce soutien de la tarification de l'électricité, ce qui est d'ailleurs la règle dans tous les autres secteurs d'activité. Bientôt, le cumul des augmentations tarifaires attribuables à l'énergie éolienne atteindra et dépassera les 10 % de la facture de tous les clients d'Hydro-Québec. Il s'agit là d'un milliard \$ par an, et de façon récurrente. Comment soutenir pareille mesure, en période de surplus d'approvisionnement prolongé ? Surtout lorsque cette hausse tarifaire mine la compétitivité de tous les industriels actifs au Québec, dont plusieurs ont des retombées économiques régionales d'un tout autre ordre que celui de l'énergie éolienne.

Les conséquences les plus lourdes ne sont peut-être pas là, mais plutôt dans les mesures prises pour maintenir cette orientation. On peut penser à la décision de faire assumer par les clients québécois l'ensemble des coûts élevés de l'énergie post-patrimoniale en réservant l'énergie patrimoniale inutilisée à l'exportation. Ou encore au fait de refuser à la Régie de l'énergie le droit de prendre en compte l'état des approvisionnements avant d'autoriser le lancement de nouveaux appels d'offres pour de l'énergie excédentaire.

En multipliant les interventions politiques liées à l'établissement des tarifs d'électricité – on peut recenser au moins sept amendements législatifs depuis l'an 2000 – le gouvernement envoie un message

inquiétant aux industriels. Celui de l'instabilité et de l'imprévisibilité des tarifs d'électricité, qui s'ajoute à la perte de compétitivité que le gouvernement a lui-même soulignée dans un récent décret.

### **DES BESOINS ÉVIDENTS, SUR LESQUELS IL FAUDRA S'ENTENDRE**

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises : puisque l'électricité compose de 25 % à plus de 75 % des coûts d'exploitation des consommateurs industriels d'électricité, les tarifs doivent permettre de soutenir la concurrence internationale. Pour atteindre un calibre mondial, et le conserver, les installations industrielles québécoises ont besoin d'investissements constants et importants. Pour permettre une gestion raisonnable du risque lié à ces investissements, les tarifs industriels doivent aussi être stables et prévisibles. Il ne s'agit pas de souhaits, mais d'exigences incontournables pour assurer la pérennité des installations québécoises des consommateurs industriels d'électricité. Des installations qui, pour des raisons aussi bien historiques que stratégiques, sont de véritables moteurs socioéconomiques de villes et de régions entières du Québec.

Partout sur la planète, les gouvernements utilisent à leur avantage les ressources qui leurs sont propres pour attirer et retenir les activités industrielles qui contribuent directement à la qualité de vie de leurs citoyens. Le Québec dispose, avec l'hydroélectricité, d'un avantage énorme, qui ne peut que s'accroître avec la faiblesse de son empreinte carbone. Quoi de plus naturel que de s'en servir pour assurer, dans le respect du développement durable, la pérennité et la croissance de ses activités industrielles ?

C'est pourquoi les priorités du gouvernement et celles des consommateurs industriels d'électricité actifs au Québec doivent se rejoindre. Le plus tôt sera le mieux, afin de participer dès maintenant et pour longtemps, à la relance économique et industrielle du Québec.

### **REMERCIEMENTS**

Les sociétés membres de l'AQCIE nous donnent les moyens d'agir, tout en ajoutant poids et crédibilité aux arguments que nous mettons de l'avant et aux démarches que nous entreprenons dans leur intérêt. Je tiens à les en remercier. Notre conseil d'administration, par l'engagement indéfectible de ses membres, leur expérience et le temps qu'ils contribuent si généreusement, mérite une reconnaissance toute particulière. Et c'est aussi le cas des entreprises et de leurs dirigeants qui s'associent directement à nos démarches auprès des décideurs politiques ou des commissions parlementaires. Je tiens aussi à remercier les associations industrielles et sectorielles avec lesquelles nous faisons régulièrement force commune pour emporter des décisions qui nous permettent, ensemble, de construire l'avenir.

L'année 2015 s'est amorcée en lion, avec les représentations sur le Projet de loi 28 et les consultations pré-budgétaires. Nous savons que le travail nécessaire pour faire converger les orientations du gouvernement et les impératifs des consommateurs industriels d'électricité demeure immense. Avec le dépôt à l'automne de la prochaine Politique énergétique du Québec, nous aurons sans doute de nouvelles interventions à entreprendre pour travailler, justement, à la convergence des priorités du gouvernement et des industriels actifs au Québec. C'est donc « à l'avance » que j'assure de notre reconnaissance les entreprises et les personnes qui joindront leurs efforts aux nôtres dans ce travail essentiel.

J'invite tous les industriels qui ne sont pas encore des nôtres à venir travailler, avec nous, à leurs propres intérêts !

**Luc Boulanger**  
Directeur exécutif

## Revue des activités

### INTERVENTIONS

L'AQCIE défend les intérêts des consommateurs industriels d'électricité pour les aider à jouer pleinement leur rôle socioéconomique au Québec. Puisque l'électricité représente une partie importante de leurs coûts d'exploitation – de 25 % à plus de 75 % - l'obtention de tarifs d'électricité compétitifs, stables, prévisibles et flexibles est au cœur de leur capacité d'assurer des emplois et de créer de la richesse. C'est pourquoi l'essentiel de nos interventions s'adressent à la Régie de l'énergie, au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec. Lorsque nécessaire, nous nous présentons aussi devant les médias pour expliquer les préoccupations des industriels, qui vont souvent de pair avec celles de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec, et, parfois aussi, pour vulgariser certains enjeux énergétiques et réglementaires.

Dans ces interventions, l'AQCIE agit parfois de pair avec des associations industrielles sectorielles, des regroupements d'affaires ou encore certaines de ses entreprises membres.

### AUPRÈS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Les décisions de la Régie de l'énergie sur les requêtes tarifaires – de loin les plus discutées dans les médias et la population – ne sont souvent que la pointe de l'iceberg de la réglementation, puisqu'elles intègrent, ou sont influencées, par de nombreuses autres requêtes relatives au transport ou à la distribution de l'électricité au Québec. Dans ce compte-rendu, nous vous présentons les faits saillants et les enjeux traités en 2014 dans les principales requêtes, dans l'ordre de leur introduction par la Régie.

#### Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution (R-3864-2013)

Le 8 novembre 2013, Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) déposait son plan d'approvisionnement, décrivant les caractéristiques des contrats qu'il entendait conclure pour satisfaire les besoins des marchés québécois. Les audiences eurent lieu en juin 2014, suivies d'une journée additionnelle, en octobre, consacrée à l'étude des besoins en puissance du Distributeur pour les années 2018-2019 et suivantes ainsi que des caractéristiques de l'appel d'offre de long terme (20 ans) de 500 MW que la Régie l'autorise à lancer en 2015.

Depuis le dernier plan d'approvisionnement, le Distributeur a procédé à des changements de méthodologie et de paramètres qui ont un impact significatif sur la prévision de la demande en énergie et en puissance. Les nouveaux modèles ont l'avantage de mettre directement en relation les ventes historiques d'un secteur de consommation et les variables climatiques et économiques. Ces modèles ont été testés sur des données historiques de 2006 à 2011 et les résultats permettent de conclure que les nouveaux modèles sont très performants. La Régie note, quant à la méthodologie de prévision de la demande pour le secteur industriel, que le Distributeur continue à établir des prévisions en comparant les données obtenues de ses grands clients selon différents paramètres économiques, tels que les capacités de production, le prix des ressources et la demande mondiale.

Le plan d'approvisionnement du Distributeur tient notamment compte de la signature de l'entente entre Alcoa et le gouvernement, d'un regain de productivité dans le secteur de l'aluminium, de certains projets majeurs qui se réaliseront après 2020-2021 et de la croissance observée dans les autres secteurs industriels. Il en résulte une hausse des besoins en énergie de 14,4 TWh sur la période 2014-2023. La Régie partage l'avis du Distributeur qu'il ne doit pas considérer l'impact du nouveau tarif de développement économique avant la signature d'ententes sur des projets précis.

La Régie considère adéquat, à court, moyen et long termes, le scénario moyen du Distributeur, ajusté en fonction de la normale climatique (+130 MW) et de la hausse des besoins en puissance du secteur industriel grandes entreprises (+350 MW). En regard des moyens mis en œuvre pour la gestion de la pointe, la Régie prend acte des résultats obtenus par le Distributeur pour l'hiver 2014-2015 comme contribution d'électricité interruptible, soit 1 060 MW. La Régie est d'avis qu'il pourrait être opportun de maintenir une telle contribution d'électricité interruptible pour la durée du plan.

La Régie considère aussi qu'il n'y a pas lieu de différer de l'énergie à court terme en 2015, bien que cette option doive demeurer disponible selon l'évolution de la prévision de la demande. Quant à la contribution des marchés de court terme, pour l'acquisition de produits de puissance, la Régie estime que le Distributeur doit poursuivre ses travaux afin d'augmenter la valeur de cette contribution de 1 100 MW à 1 500 MW.



Sur la disponibilité et la capacité des interconnexions en mode importation, la Régie juge raisonnable les contributions proposées par le Distributeur pour les marchés du Nouveau-Brunswick, de New York et de la Nouvelle-Angleterre. La Régie demande cependant une mise à jour des disponibilités de puissance sur le marché de l'Ontario dans le prochain état d'avancement du plan. Les capacités totales disponibles en pointe sont de 3 830 MW pour l'ensemble de ces marchés, dont 1 530 MW avec l'Ontario.

Le Distributeur précise qu'il souhaite transformer le contrat d'approvisionnement et la centrale de TCE en centrale à charge de pointe, disponible en 2018. Sa contribution au bilan de puissance varierait de 300 à 500 MW. Le Distributeur devra tenir la Régie informée de l'évolution de ses discussions avec TCE au prochain état d'avancement du plan. Quant à la puissance tirée de l'éolien, le Distributeur propose une contribution de 35 % de la puissance contractuelle pour l'ensemble des parcs, sous contrats et à venir, soit 935 MW en 2014-2015 pour augmenter graduellement vers 1 375 MW en 2022-2023. La Régie estime cependant cette proposition prématurée avant que ne soit rendue la décision sur le dossier R-3848, traitant des caractéristiques d'intégration éolienne.

#### ■ Contestation de l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne (R-3866-2013)

Le 28 novembre 2013, l'AQCIE déposait devant la Régie une requête en irrecevabilité à l'égard de l'achat d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne décrété par le gouvernement. Les audiences sur cette question eurent lieu du 23 au 25 avril 2014.

Dans sa requête, l'AQCIE soulève les motifs d'irrecevabilité suivants :

- l'absence de besoins à satisfaire;
- la violation du droit à l'électricité patrimoniale;
- l'imposition invalide d'une taxe déguisée;
- le défaut de fixer le prix maximal du bloc d'énergie;
- l'exigence illégale d'une entente d'intégration éolienne;
- la loi ne permet pas au gouvernement de déterminer les délais de raccordement au réseau d'Hydro-Québec, contrairement à l'article 1, premier alinéa du règlement;
- l'appel d'offres ne peut être décrété par le gouvernement avant que la Régie n'ait autorisé, dans le cadre de l'adoption ou de la modification d'un plan d'approvisionnement, le recours au bloc d'énergie déterminé par le gouvernement pour satisfaire les besoins du marché québécois.

Chacun des motifs invoqués par l'AQCIE est rejeté par la Régie, qui décide qu'elle n'a tout simplement pas la discrétion de refuser de tenir compte d'un bloc d'électricité déterminé par règlement du gouvernement. Elle ne reconnaît pas non plus le caractère prioritaire de fournir aux québécois l'énergie patrimoniale moins chère.

À la suite de cette décision, le gouvernement introduisait le Projet de loi 28, venant confirmer la position prise par la Régie dans ce dossier. À la date de rédaction ce projet de loi était débattu devant l'Assemblée Nationale. En raison de la majorité gouvernementale, son adoption ne fait aucun doute.

Il faut souligner que la poursuite d'achat d'énergie éolienne à fort coût, alors qu'elle ne répond à aucun besoin d'approvisionnement, continue de soulever un tollé dans les médias et auprès des analystes de la scène énergétique québécoise.

#### ■ Ligne de transport Chamouchouane (R-3887-2014)

Introduit par la Régie le 30 avril 2014, ce dossier traite d'une nouvelle ligne de transport devant résoudre plusieurs situations problématiques dont : le raccordement de la centrale La Romaine; le raccordement de la production d'électricité d'éoliennes installées en Gaspésie; le renforcement du réseau de transport et la satisfaction de nouvelles demandes de charge locale du Distributeur. Cette nouvelle demande d'Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur), dont le coût total se chiffre à 1 083,4 M\$, intègre deux autorisations antérieures de la Régie, totalisant 551,0 M\$, pour le renforcement du réseau principal ainsi que le raccordement de la Romaine et de la production éolienne.

L'enjeu principal dans ce dossier consistait à déterminer s'il était souhaitable d'installer de la compensation série plutôt que de construire une nouvelle ligne. En tenant compte des pertes électriques occasionnées par l'installation de la compensation série, de l'ordre de 100 MW, les coûts de chacune des deux options étaient du même ordre de grandeur, soit 1 083,4 M\$ pour une nouvelle ligne ou 1 039,1 M\$, selon l'analyse de sensibilité la plus stricte pour l'installation de la compensation série. La Régie a donc opté pour la construction d'une nouvelle ligne, position que l'AQCIE préférait également à la compensation.

Les coûts de la nouvelle ligne sont répartis dans les proportions suivantes : 551,0 M\$ associés à la catégorie « croissance des besoins de la clientèle », 473,7 M\$ associés à la catégorie « maintien et amélioration de la qualité de service » et 58,7 M\$ en « maintien des actifs ». Les coûts relatifs à la croissance des besoins de la clientèle, de 473,7 M\$, comprennent 160,7 M\$ pour le raccordement de la Romaine et 390,3 M\$ pour le raccordement des éoliennes.

L'impact annuel moyen de cette mesure sur les revenus requis du transporteur est de 47 M\$ sur une période de 20 ans et de 30,9 M\$ sur une période de 50 ans, ce qui représente un impact à la marge de 1,5 % et de 1,0 % sur les mêmes périodes par rapport aux revenus requis approuvés par la Régie pour l'année 2014.

#### Politique d'ajout au réseau de transport (R-3888-2014)

Bien que ce dossier ait été introduit par la Régie le 2 mai 2014, les audiences publiques ne se sont tenues que du 3 au 16 février 2015. Au moment de la rédaction, la Régie avait pris en délibéré les enjeux de ce dossier. Il s'agit principalement de déterminer la formule selon laquelle le Transporteur contribuera financièrement au raccordement d'installations à son réseau, à la suite de demandes de ses clients, qu'il s'agisse du Distributeur pour la charge locale, d'utilisateurs point à point, d'Hydro Québec Production (le Producteur) ou de producteurs indépendants. L'objectif poursuivi par la Régie consiste à éliminer le double comptage que la formule précédente permettait et à appliquer la nouvelle formule dans un ensemble de six projets exécutés au cours des dernières années, ainsi qu'aux projets futurs. Il s'agit d'un dossier fort complexe puisque nous sommes en présence de trois régimes qui se chevauchent : l'actuel, le transitoire et celui proposé.

Le Transporteur suggère que le montant maximal qu'il puisse assumer pour un ajout corresponde au produit de la valeur actualisée sur une période de 20 ans du tarif de transport point à point en vigueur pour une livraison annuelle (déduction faite des frais d'exploitation et d'entretien et des taxes applicables) et de la nouvelle puissance maximale à transporter sur le réseau. Par ailleurs, cette notion de contribution doit être associée à des raccordements qui produisent de nouveaux revenus. La formule proposée ne s'applique pas aux six projets de raccordement déjà effectués pour le compte du Producteur, d'où la notion de régime transitoire.

Il est ainsi manifeste dans la proposition que le Producteur n'entend pas contribuer au-delà des coûts marginaux pour ses raccordements au réseau de transport. Les revenus excédentaires sont donc agrégés pour être utilisés ultérieurement au profit de raccordements qui eux ne génèrent aucun revenu, éliminant tout effet à la baisse sur le tarif de transport. La formule est aussi prudente à l'excès, puisqu'elle n'utilise qu'une durée de vie de 20 ans, alors que les ententes sont de 35 à 50 ans.

Les six projets – Interconnexion Ontario, Eastmain IA, Mass & NE, Manic 2, Romaine, Saint-Césaire/Bedford – ont engrangé 800 M\$ pour la période 2009-2014, selon les calculs de l'expert de l'AQCIE. Ce montant pourra être utilisé par le producteur pour compenser les sommes payables au-delà de la contribution maximale du Distributeur pour des projets ultérieurs qui ne réussissent pas l'épreuve ou qui ne produisent pas de nouveaux revenus.

L'AQCIE est aussi d'avis que le Producteur agit en « passager clandestin » à l'égard de la charge locale puisque, selon le principe du demandeur-déclencheur les besoins du Distributeur sont toujours prioritaires dans la file d'attente. Ainsi, lors d'une requête d'ajout, le Transporteur identifie le premier demandeur, en l'occurrence le Distributeur, comme responsable des coûts supérieurs à sa propre contribution maximale.

Sous réserve du principe d'agrégation, une décision prise sur dossier par un seul régisseur sans intervenants ni débats, la proposition du Transporteur tranche nettement avec les principes mis de l'avant par la Régie dans ses décisions antérieures. L'AQCIE propose donc un régime équitable pour la charge locale et les usagers de point à point : pas d'agrégation ni report

au-delà d'un an, et calcul des contributions maximales du Transporteur sur une période de 40 ans.

L'AQCIE est consciente que cette proposition augmente la contribution de la charge locale, donc du Distributeur, de 360 M\$, mais cette contribution vient réduire d'autant les revenus requis du Transporteur que la charge locale assume à 88 %. L'impact net n'est donc que de 12 M\$ par tranche de 100 M\$. La position défendue par l'AQCIE est cohérente pour tous les usagers du réseau de transport et elle évite que le Producteur ne conserve 800 M\$ de revenus excédentaires destinés à éviter d'assumer les frais inhérents à de futurs projets qui ne réussiraient pas l'épreuve décrite plus haut.

#### Tarifs de distribution applicables au 1<sup>er</sup> avril 2015 (R-3905-2014)

Le 5 août 2014, le Distributeur déposait une demande pour l'établissement des tarifs d'électricité au 1<sup>er</sup> avril 2015, entendue en audiences en décembre 2014. Cette demande représentait une hausse de 3,9 % pour les tarifs généraux, de 3,7 % pour les industriels du tarif M et de 3,5 % pour les grands industriels du tarif L. La répartition était la suivante, pour la hausse générale de 3,9 % : coûts des nouveaux approvisionnements éoliens (2,1 %), indexation de l'électricité patrimoniale (0,4 %) et croissance nette des coûts (1,4 %). Les revenus requis du Distributeur s'établissaient ainsi à 11,9 G \$ pour desservir sa clientèle québécoise en 2015.

Ne disposant pas de la latitude nécessaire pour statuer sur les politiques gouvernementales relatives aux approvisionnements, patrimoniaux ou post-patrimoniaux, la Régie ne pouvait intervenir que sur les éléments composant la croissance nette des coûts, ce qu'elle a fait en réduisant à 11,7 G\$ les revenus requis. La hausse moyenne s'est donc établie à 2,9 % pour le tarif général, 2,7 % pour le tarif M et 2,5 % pour le tarif L.

Les enjeux les plus importants de cette demande tarifaire touchaient les coûts de desserte de la pointe hivernale de 2013-2014, qui se chiffrent à 380 M\$. Le distributeur proposait d'étaler ces coûts sur une période de cinq ans, à compter de 2016, pour éviter un choc tarifaire. N'eut été de cet étalement, les hausses tarifaires demandées auraient en effet été de l'ordre de 7,6 %.

Les revenus autorisés par la Régie étant basés sur des conditions météorologiques normales, toute variation de revenu associée à la température est comptabilisée. Ce compte d'équilibre contenait un solde créditeur de 136 M\$, qui a été déduit des coûts additionnels de 380 M\$ cités plus haut. Ainsi, après révision en cours d'audience des coûts additionnels demandés, ramenés à 358 M\$, et déduction faites du solde créditeur, la Régie a exceptionnellement approuvé un report de 222 M\$.

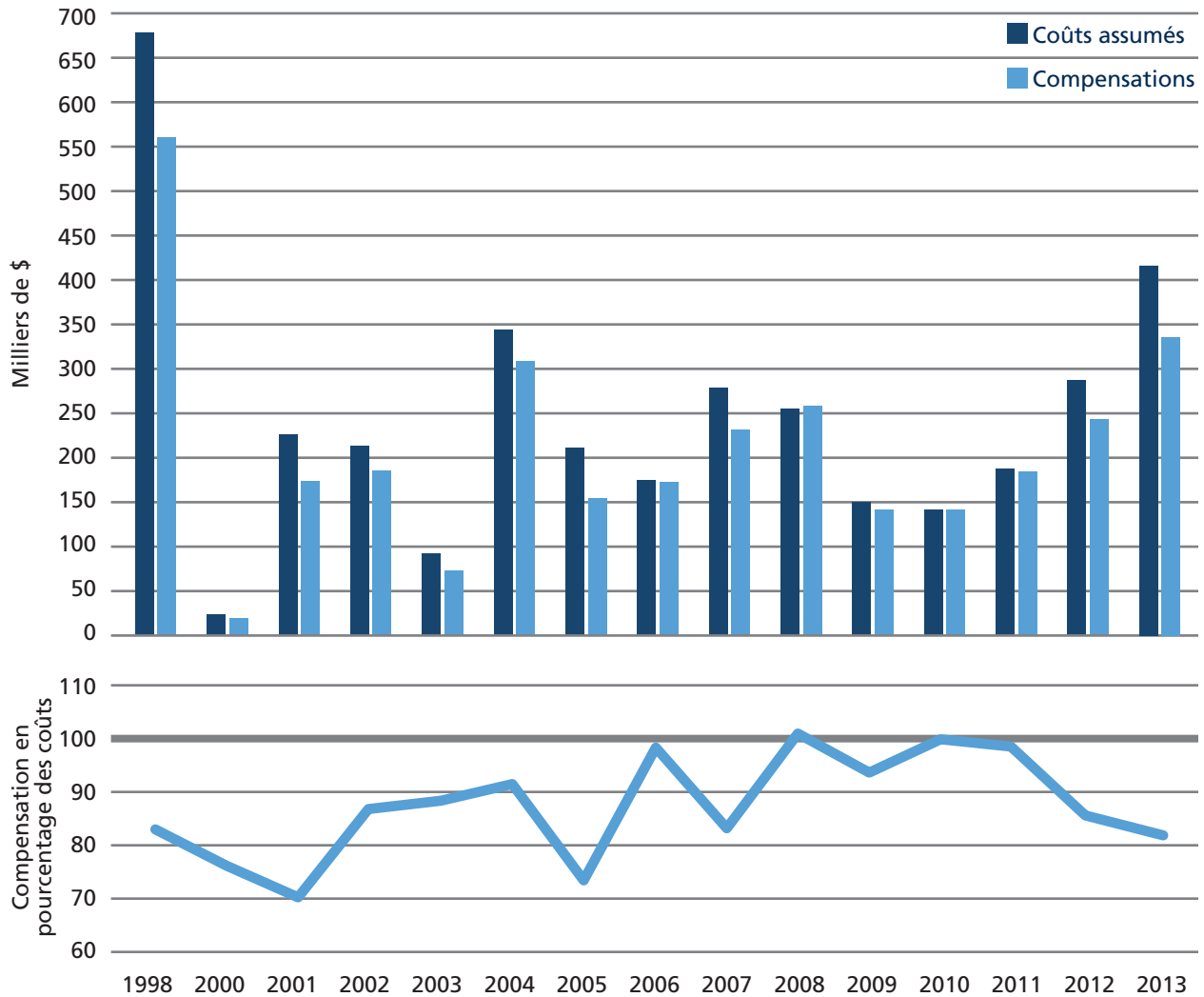
Il convenait ensuite de fixer la rémunération de ces comptes de frais reportés. Depuis le début des années 2000, la pratique réglementaire voulait que ceux-ci soient rémunérés selon le coût moyen du capital, soit 7,2 % pour 2015. L'AQCIE trouvait anormal que ces frais reportés soient rémunérés comme s'il s'agissait d'activités d'investissement du Distributeur. Nous avons donc proposé l'utilisation d'un taux bancaire, reflétant mieux la période de récupération de ces frais. La Régie a abondé dans ce sens, réduisant la rémunération des comptes de frais reportés au taux des obligations d'Hydro-Québec. Ainsi, selon leur période d'amortissement, les taux de rémunération seront égaux à ceux des obligations d'Hydro-Québec de 3 ans, 2,732 %, ou de cinq ans, 2,233 %.

En acceptant la proposition des industriels, la Régie permettra à l'ensemble des usagers d'économiser 36 M \$ en frais financiers pour l'amortissement des coûts supplémentaires de desserte associés à la pointe hivernale 2013-2014. Et cet avantage sera récurrent, puisque la modification demandée par l'AQCIE touche un principe réglementaire et non un élément ponctuel.

La Régie a aussi approuvé le budget de 135 M\$ affecté à l'efficacité énergétique, un montant comparable à celui déterminé pour 2014. Le distributeur prévoit réaliser des économies d'énergie de 546 GWh en 2015, surpassant ainsi la cible de 8,8 TWh fixée pour la période 2003-2015.

Finalement, la Régie a approuvé le tarif de développement économique, offrant une réduction de 20 % du tarif L selon les modalités proposées par le gouvernement, pour encourager des investissements nécessitant de nouvelles charges de 1000 kW dans les industries actives au Québec ou susceptibles de le devenir, à la suite d'une nouvelle implantation.

## Coûts assumés pour la représentation devant la Régie de l'énergie 1998-2013\* et compensations reçues d'elle



Années réglementaires*	Coûts assumés totaux	Compensations totales	
1998 - 2013	3 567 756 \$	3 107 898 \$	87,1 %

\* L'année réglementaire fait référence à l'année du dépôt d'un dossier par la Régie de l'énergie, tel qu'indiqué dans le numéro de requête (ex. : R-XXXX-201X). Le processus réglementaire peut se dérouler sur plusieurs années, et le pourcentage de compensation – reflétant la pertinence, selon la Régie, des représentations faites devant elle – n'est pas déterminé immédiatement après le rendu de sa décision sur une requête.

Afin de refléter correctement le pourcentage de compensation reçu par l'AQCIE dans les différents dossiers, seuls ceux pour lesquels le pourcentage de compensation a été décidé peuvent figurer dans le tableau ci-haut. C'est pourquoi les données relatives à l'année réglementaire 2012 ont été revues cette année, à la suite de la détermination de la compensation des derniers dossiers de 2012. Elles sont désormais complètes.

Pour la même raison, les données de 2013 ne tiennent compte que des dossiers dont la compensation a été déterminée, elles seront donc complétées dans le prochain rapport annuel. Aucune compensation n'avait été déterminée pour les dossiers de 2014 au moment où les données ont été calculées.

## AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'année 2014 aura été marquée par un changement de gouvernement. La conjoncture économique qui tarde à reprendre son envol au Québec et les impératifs budgétaires ont fait en sorte que le gouvernement ait recouru à des mesures exceptionnelles pour atteindre ses objectifs. Afin de soutenir une relance durable de l'économie, il demeure cependant essentiel de ne pas hypothéquer la croissance future par des mesures ponctuelles, comme celles concernant l'énergie du Projet de loi 28 que nous verrons plus bas.

En l'absence de consultation publique l'AQCIE n'a produit aucun mémoire en 2014, mais les représentations auprès du gouvernement se sont poursuivies sous d'autres formes, redoublant même d'énergie au début de 2015.

### ■ Commission sur les enjeux énergétiques du Québec et politique énergétique québécoise

Le rapport de cette consultation exhaustive, à laquelle l'AQCIE et plusieurs de ses sociétés membres ont participé activement, est paru en février 2014. Plusieurs auront vu dans ce document un fort penchant environnemental et les éléments propres à stimuler l'activité industrielle y sont bien moins évidents, mais l'AQCIE y a aussi trouvé des éléments intéressants.

Le premier étant la recommandation de cesser l'achat d'électricité, et particulièrement à coût élevé comme l'énergie éolienne, en l'absence de réels besoins d'approvisionnement. Le rapport va plus loin en suggérant que les nouveaux approvisionnements reflètent un prix d'achat fixe selon les opportunités du marché (PASO), fondé sur le prix payé pour l'électricité québécoise sur les marchés d'exportation en période hors pointe au cours de l'année précédente. Cette référence est perfectible, mais elle se situe d'emblée sous le prix actuel de l'éolien.

Force est de constater qu'en procédant à un appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne et en relançant les projets de mini-centrales, le nouveau gouvernement s'est dissocié de cette recommandation.

Si la création d'une nouvelle structure de gouvernance proposée dans le rapport, la Société d'état pour la maîtrise de l'énergie, ne nous apparaît pas une nécessité, l'accent qui y est mis sur la gouvernance en

matière d'énergie et sur le renforcement de la Régie de l'énergie nous semblent une voie incontournable pour assurer un marché de l'énergie ouvert et concurrentiel au Québec. Encore là, les nombreuses restrictions au mandat de la Régie de l'énergie contenues dans le Projet de loi 28 indiquent que, pour l'instant tout du moins, le gouvernement ne suit pas la commission dans cette direction.

En novembre dernier, le gouvernement annonçait une nouvelle consultation en trois volets avant le dépôt, à l'automne 2015, de la nouvelle Politique énergétique du Québec. Il soulignait alors que les mémoires déposés devant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec et le rapport de cette dernière seraient également considérés. En comparaison de l'imposant exercice réalisé par la Commission en 2013, le premier volet de cette nouvelle consultation, tenu en février 2015, est apparu bien modeste à plusieurs observateurs.

Pour l'AQCIE, comme pour ses sociétés membres et, en définitive, pour l'ensemble des Québécois, il est à espérer que nous retrouverons dans la prochaine politique énergétique une véritable vision de relance économique et de développement durable, assurant les consommateurs industriels de tarifs industriels plus concurrentiels, plus stables et plus prévisibles. Car il s'agit là d'éléments essentiels au maintien et à la croissance de moteurs socioéconomiques irremplaçables

### ■ 2<sup>e</sup> édition du Sommet sur l'énergie

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, en pleine campagne électorale, le directeur exécutif de l'AQCIE, Luc boulanger, a eu l'occasion de présenter les priorités des industriels actifs au Québec en matière d'énergie, sous le thème « *Le Québec tire-t-il les meilleurs bénéfices de son électricité* ». Nous avons ainsi pu mettre en lumière les décisions politiques et réglementaires qui permettraient aux grands industriels de participer pleinement à la relance économique du Québec. L'auditoire, composé de décideurs, d'analystes et d'autres parties prenantes de la sphère énergétique québécoise, réunissait aussi la ministre de l'énergie d'alors ainsi que les représentants de chacune des formations politiques venus présenter leur plateforme en matière d'énergie. Ce fut ainsi une première occasion de faire part aux représentants de tous les partis de nos préoccupations et des voies d'avenir.

### Lettre aux ministres à vocation économique

Dès leur entrée en poste à la suite de l'élection générale d'avril, l'AQCIE a écrit aux ministres à vocation économique afin de reprendre rapidement les discussions sur les enjeux d'envergure laissés en plan par les élections. Notre lettre s'accompagnait d'un dossier bref mais étoffé sur les éléments qui favoriseraient la compétitivité, la stabilité et la prévisibilité des tarifs industriels d'électricité, autant de critères essentiels à l'investissement dans les installations industrielles existantes ou nouvelles. Cette invitation à nouer rapidement des liens productifs avec les principaux industriels actifs au Québec est demeurée sans réponse.

### Un premier budget et de fortes exigences de revenus

Moins de deux mois après son élection, le gouvernement a déposé un premier budget axé sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire. En raison de l'importance de l'électricité dans le bilan énergétique et économique du Québec, il allait de soi que certaines mesures budgétaires y fassent référence. Mais l'AQCIE ne s'attendait pas à ce que les demandes soient si considérables, où qu'elles remettent en cause le travail exceptionnel réalisé au chapitre de la réglementation au cours des dernières années.

Pour la plupart des clients d'Hydro-Québec, les hausses tarifaires n'ont pas d'incidences graves sur le maintien de leurs activités. Cela est tout différent cependant pour les consommateurs industriels d'électricité, puisque cette dernière représente de 25 % à plus de 75 % de leurs coûts d'exploitation. Toute modification tarifaire – et même la perte de prévisibilité de leur évolution – a un effet sur leur capacité à soutenir la concurrence internationale et sur l'à-propos de consentir des investissements importants dans leurs installations pour en assurer la pérennité. Or cette pérennité prend tout son sens lorsqu'il s'agit du moteur socioéconomique d'une ville, voire d'une région du Québec. On peut alors mieux apprécier en quoi les mesures budgétaires relatives à l'électricité peuvent avoir de profondes répercussions.

En tenant compte qu'un montant de 100 millions \$ représente une hausse de 1 % des tarifs d'électricité, les mesures budgétaires proposées auraient les impacts suivants :

- Captation des trop-perçus d'Hydro-Québec : + 2 %, jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire
- Refus du droit prioritaire à l'énergie du bloc patrimonial : + 0,6 %, récurrent
- Projet Chamouchouane – Bout-de-l'île : + 1,6 %, récurrent

Mesures de développement régional ou autre qui ne devraient pas être incluses dans une approche rigoureuse de la tarification de l'électricité :

- Mini-centrales hydroélectriques et 800 MW d'énergie non conventionnelle s'ajoutant aux surplus d'Hydro-Québec : + 1,4 %, récurrent
- Électrification du transport collectif : à déterminer, mais important et récurrent

Ces éléments, et d'autres encore, se sont ensuite traduits dans les mesures concernant l'énergie du *Projet de loi 28 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* – dont nous traiterons plus bas.

### Respect du principe de concurrence équitable

L'AQCIE a participé à un autre débat en juin 2014, relatif à la venue au Québec d'une nouvelle usine de fabrication de silicium et, surtout, aux conditions favorables qui lui étaient offertes par le gouvernement. Ce débat a permis d'établir une « règle d'application » des avantages tarifaires consentis dans le cadre de nouvelles implantations et de l'application du nouveau tarif de développement économique.

Dès l'annonce de ce tarif par le gouvernement précédent, l'AQCIE avait souligné que son application pouvait mener à une concurrence déloyale entre les nouvelles installations, ainsi subventionnées, et celles déjà actives au Québec dans un même secteur

industriel. Après de nombreuses interventions dans les médias, qui ont aussi trouvé écho dans l'édition été 2014 de *L'Énergique* puisque Silicium Québec est une société membre de l'AQCIE, le gouvernement a annoncé que des avantages tarifaires équivalents seraient accordés aux installations établies au Québec advenant la venue d'un concurrent profitant d'un soutien du gouvernement. Cette approche a d'ailleurs été réitérée lors de l'annonce officielle du tarif de développement économique, en octobre dernier.

### Décret de préoccupation

En septembre 2014, Hydro-Québec déposait de nouvelles demandes tarifaires pouvant entraîner une hausse de près de 4 %, voire de plus de 7 % sans l'étalement des coûts assumés pour répondre aux grands froids de l'hiver 2013-2014. Cette nouvelle demande, survenant après plusieurs années de hausses tarifaires élevées, a mené le gouvernement à se dire préoccupé par l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels d'électricité dans son *Décret 841-2014 CONCERNANT les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016*.

Bien que ce décret constitue un appui à la cause des consommateurs industriels d'électricité, pareille mesure doit demeurer exceptionnelle afin de ne pas représenter une ingérence dans le mécanisme de réglementation des tarifs. Puisque l'intégration de l'énergie éolienne représente la part du lion des récentes augmentations tarifaires, il est permis de se demander si la préoccupation du gouvernement ne devrait pas aussi se traduire en gestes à cet égard.

### Décision de la Régie sur l'achat d'énergie éolienne et l'accès à l'électricité patrimoniale

En octobre dernier, après avoir rejeté la requête en irrecevabilité de l'AQCIE relative à l'achat de 450 MW d'énergie éolienne, la Régie de l'énergie rendait sa décision finale sur les critères d'évaluation de cet appel d'offres. La Régie y soulignait qu'elle ne pouvait aller à l'encontre de la décision du gouvernement quant à l'ajout d'approvisionnement, notamment parce que le Distributeur n'est pas, lui, en situation de surplus d'alimentation.

Quant à l'énergie patrimoniale, bien que l'AQCIE ait évoqué que l'intention du gouvernement lors de l'établissement de cette notion était de garantir aux Québécois un approvisionnement à bas prix, dans les faits il n'existe aucune obligation à ce qu'Hydro-Québec Distribution en fasse profiter en priorité ses clients. Plutôt que de s'engager dans une longue procédure de contestation de cette décision devant la Régie et, éventuellement, des tribunaux supérieurs, l'AQCIE a plutôt choisi de tenter de faire rectifier la situation en obtenant un amendement législatif exigeant la démonstration de besoins réels d'approvisionnement avant de procéder à de nouveaux appels d'offres, et statuant sur la priorité de l'utilisation de l'électricité patrimoniale. L'objectif clair, tant de notre contestation devant la Régie que dans la recherche d'un amendement législatif, demeurant de contribuer à la compétitivité des tarifs industriels d'électricité.

### Projet de loi 28

Avec le dépôt du Projet de loi visant la mise en œuvre des principales dispositions du budget de juin 2014, dont nous avons vu plus haut le vaste impact sur les tarifs d'électricité, il devenait évident que l'amendement législatif que nous recherchions n'était pas à l'ordre du jour. L'AQCIE a alors produit un document illustrant les répercussions négatives des mesures concernant l'énergie contenues dans le Projet de loi 28, sur la compétitivité des tarifs industriels, dans un premier temps, mais aussi sur la prévisibilité de leur évolution, un élément qui pèse lourd dans les décisions d'investissement des grands industriels. Notre présentation de ces enjeux devant des représentants de l'opposition nous a valu une invitation à défendre un mémoire devant la Commission sur les finances publiques, le 28 janvier 2015. La réception y fut très bonne, bien que l'espoir d'endiguer la vague créée par le dépôt du budget de juin 2014 soit demeuré très modeste.

### Nouvelle lettre aux ministres à vocation économique

C'est pourquoi, début février 2015, l'AQCIE et treize hauts-dirigeants de sociétés membres cosignaient une nouvelle lettre à l'intention des ministres à vocation économique, afin d'ouvrir avec eux

une discussion directe pour prendre acte des vives inquiétudes suscitées par le Projet de loi 28 et, surtout, pour élaborer des mesures qui permettraient aux consommateurs industriels d'électricité de participer pleinement à la relance économique du Québec. Cette démarche s'est ouverte sur une invitation à présenter des recommandations à cet effet dans le cadre des consultations pré-budgétaires et le budget déposé traduisait l'intention du gouvernement de soutenir à long terme la croissance économique du Québec.

### **AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC**

Nos interventions auprès d'Hydro-Québec s'articulent à celles du Comité de travail sur les options tarifaires, composé de représentants d'AkzoNobel, d'Axiall Canada, de CEZinc et d'ERCO Mondial, toutes sociétés membres de l'AQCIE et dont les représentants au Comité de travail siègent aussi à notre conseil d'administration. Nous avons également l'occasion d'échanger avec les représentants d'Hydro-Québec qui participent au Groupe de travail sur les coûts d'électricité, où l'AQCIE est présente aux côtés de délégués du gouvernement et de représentants d'associations sectorielles, dont la chimie, les pâtes et papiers, les mines et la métallurgie.

Le programme d'électricité interruptible prévoit que des industriels seront dédommagés pour la réduction temporaire de leur consommation d'électricité afin d'aider Hydro-Québec à répondre aux fortes demandes de pointe hivernale. Au cours de l'hiver 2013-2014, l'application des modalités de ce programme a posé problème, non seulement dans la capacité du Distributeur à satisfaire la demande de pointe, mais aussi dans les motifs qui sous-tendent son utilisation par ce dernier. De plus, les conditions du programme ne reflétaient plus les conditions de marché et les industriels n'y trouvaient pas leur compte. Une désaffectation menaçait pour la saison 2014-2015, alors que les besoins du Distributeur augmentent chaque année pour satisfaire la demande de pointe.

Parallèlement, les industriels demeuraient convaincus que les conditions appropriées permettraient d'augmenter le nombre de participants au programme et d'en hausser la puissance disponible à plus de 1000 MW. C'est ainsi que le Comité sur les options tarifaires s'est réuni à quelques reprises au printemps 2014 pour revoir les conditions du programme, dont

le volet monétaire. Une entente est intervenue avec Hydro-Québec au début de l'été, puis soumise à la Régie de l'énergie à la mi-juillet.

Même si les partenaires de cette entente ont fait face à un front commun d'opposants devant la Régie, estimant que le programme était trop généreux, celle-ci en a approuvé la presque totalité, ne réduisant qu'un peu les considérations monétaires. Hydro-Québec dressera un bilan de la participation au programme à la fin de l'hiver 2014-2015, mais il d'ores et déjà acquis que plus de 1000 MW ont été mis à la disposition d'Hydro Québec pour gérer sa pointe. Dans sa décision sur le plan d'approvisionnement, la Régie prend acte de ce succès et invite le Distributeur à déployer les efforts requis pour maintenir à l'avenir la participation des industriels au-delà de ce niveau.

L'AQCIE souhaite que ce comité reprenne ses activités en 2015, non seulement pour faire le bilan du programme d'énergie interruptible pour l'hiver 2014-2015, mais aussi pour traiter d'autres problématiques associées à la flexibilité tarifaire.

### **AUPRÈS DES MÉDIAS**

Après une année 2013 où l'activité a atteint des niveaux records, 2014 s'est avérée elle aussi nettement supérieure à la moyenne. Notre revue de presse commentée répertorie 59 articles et topos de nouvelles télévisées, en comparaison de 103 en 2013 et d'une trentaine pour chacune des années 2012 et 2011. Avec une quinzaine de références médias répertoriées en moins de trois mois, 2015 s'annonce elle aussi active. Rappelons qu'il s'agit ici d'une sélection d'articles d'intérêt que l'AQCIE a choisi de commenter, et non de l'ensemble des articles et nouvelles télévisées portant sur l'énergie et sur l'électricité.

Puisque nous procédons de la même façon depuis 2011, cet échantillon donne un aperçu de l'importance relative, dans l'actualité, des sujets associés à l'électricité et qui intéressent les grands industriels. Cette approche quantitative ne dit pas tout, car il y a aussi un volet qualitatif que nous avons observé en 2013 et qui s'est confirmé l'an dernier.

Nous avons alors observé que l'AQCIE et son directeur exécutif, Luc Boulanger, se trouvaient désormais sur la courte liste des organisations et porte-parole



interviewés régulièrement par les journalistes sur des sujets spécialisés, en l'occurrence l'énergie, l'électricité et les enjeux auxquels font face les grands industriels. Ainsi, l'AQCIE a été invitée à commenter l'actualité énergétique des dizaines de fois en 2014. Dans notre seul échantillon, le directeur exécutif est cité dans près d'une nouvelle sur quatre. À cela il faut ajouter les nombreuses contributions, recherches et éclairages fournis par l'AQCIE aux journalistes et qui ne se traduisent pas toujours en entrevue formelle.

Parmi les sujets d'actualité les plus discutés au cours de l'année, et sur lesquels l'AQCIE a été invitée à se prononcer, soulignons :

- Les activités, la mission et les décisions de la Régie de l'énergie, particulièrement en relation avec les tarifs d'électricité et du Projet de loi 28, dont les mesures restreignent le libre exercice de ses prérogatives;
- La recommandation du rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec de cesser l'ajout de production éolienne, l'opposition de l'AQCIE devant la Régie au plus récent appel d'offres à cet égard et l'étude commandée par le gouvernement sur cette filière, afin d'en favoriser l'autonomie;
- La relance des mini-centrales, parfois qualifiée de gaspillage dans le contexte de surplus d'approvisionnement à long terme que connaît le Québec;
- L'accueil avec soulagement de la signature d'une entente d'approvisionnement à partage de risque avec Alcoa, permettant la poursuite de ses activités au Québec;
- L'annonce d'un nouveau tarif de développement économique et le fait qu'il n'ait pas encore trouvé preneur;
- Les conséquences sur l'industrie québécoise du silicium du tarif préférentiel accordé à l'usine projetée de FerroAtlantica soulève de nombreuses inquiétudes, avant que le gouvernement n'offre des avantages équivalents à Silicium Québec;
- Les demandes tarifaires élevées d'Hydro-Québec et l'étalement sur cinq ans des coûts associés aux grands froids de l'hiver 2013-2014;
- Le Projet de loi 28, ses effets sur la réglementation de l'énergie et la saisie par le gouvernement des trop-perçus d'Hydro-Québec;
- Et 2014 s'est conclue sur l'annonce de la délocalisation d'une partie des activités d'un industriel québécois en raison de la perte de compétitivité des tarifs d'électricité.

Depuis le début de la nouvelle année, nous avons eu l'occasion de nous prononcer dans les médias sur les graves incidences du Projet de loi 28 sur la compétitivité des industriels et sur l'investissement dans leurs installations; sur la chute de la consommation industrielle d'électricité au Québec, ainsi que sur la récente hausse des tarifs d'électricité.

Et la tendance se maintient, la qualité et la pertinence des interventions de l'AQCIE lui permettant de demeurer parmi les ressources clés des médias.

## COMMUNICATIONS

L'AQCIE entretient des communications régulières avec ses membres, par ses commentaires sur l'actualité et les bulletins *Dernière heure*, ainsi qu'avec les principaux intervenants du secteur de l'énergie grâce à son périodique, *L'Énergique*. La fréquentation de notre site Internet s'accroît régulièrement, attestant de l'intérêt que représente le point de vue des consommateurs industriels d'électricité auprès des parties prenantes de la scène énergétique québécoise.

### AQCIE.ORG

Le site Internet de l'AQCIE constitue sa présence publique permanente et, comme l'indique le tableau ci-contre, sa fréquentation croît constamment depuis plusieurs années. Les sections présentant l'Association, sa mission, son profil et les avantages à en devenir membre sont très fréquentées. La page d'accueil l'est également, puisqu'on y retrouve nos commentaires sur l'actualité – et non simplement une revue de presse – ainsi que l'invitation à prendre connaissance de dossiers plus fouillés, souvent des mémoires, sur des sujets cruciaux. C'est aussi l'une des principales voies d'accès à l'édition courante du bulletin *L'Énergique* ainsi qu'à ses numéros antérieurs.

Des sections plus spécialisées, également très fréquentées, donnent accès aux archives de l'actualité commentée, à l'ensemble des documents, présentations et mémoires diffusés par l'AQCIE ainsi qu'aux décisions de la Régie de l'énergie relatives à l'électricité, une référence très utiles pour les spécialistes de la réglementation.

### L'ÉNERGIQUE

À sa huitième année, *L'Énergique* est paru à quatre reprises en 2014, dont l'une chevauchant les hivers 2013 et 2014. Il s'agit d'une publication spécialisée au contenu fouillé et bien documenté, dont les articles font régulièrement plusieurs pages de format magazine. Sa version sous cette forme, offerte en PDF, demeure la plus consultée, bien que nous offrions depuis 2011 une version html de chacun des articles. Le fait que certains articles des éditions, voire des années, antérieures figurent parmi les pages les plus visitées du site atteste de leur intérêt durable.

En 2014, nous avons notamment préparé des dossiers sur la compétitivité des tarifs industriels d'électricité; sur les surplus d'électricité, les prix à l'exportation et les projets de nouvelles interconnexions; sur la réglementation incitative; sur les coûts de l'énergie éolienne et les tendances mondiales observées quant à leur répartition entre les clients résidentiels et industriels; sur le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec; sur l'évolution du cadre réglementaire québécois et sur les modifications proposées à la Loi sur la Régie de l'énergie dans le Projet de loi 28, qui mettent à mal des années d'efforts déployés devant elle. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir des contributions de l'Association des consommateurs industriels de gaz et d'E&B DATA.

Le tableau ci-contre, sur la fréquentation du site de l'AQCIE, indique que celle-ci connaît une pointe à chaque édition de *L'Énergique*, bien que ces pointes soient moins importantes d'année en année en raison de la fréquentation accrue du site pour ses différents points d'intérêt.

### LA REVUE DE PRESSE, COMMENTÉE PAR L'AQCIE

Les commentaires sur l'actualité de l'AQCIE sont généralement diffusés par voie de courriel auprès de ses membres et de certains industriels qui partagent leurs intérêts et qui pourraient éventuellement rejoindre leurs rangs. Avec les années, ces commentaires se sont étoffés, devenant à toutes fins pratiques des « éditoriaux » regroupant plusieurs articles en référence sur le sujet abordé. Ceci permet à nos membres, ainsi qu'aux visiteurs de notre site, de faire rapidement un tour d'horizon d'un enjeu important pour les industriels et, conséquemment, pour l'économie québécoise. En 2014, nous avons rédigé 33 de ces nouvelles commentées et diffusé 30 éditions de *La revue de presse, commentée par l'AQCIE*.

### DERNIÈRE HEURE

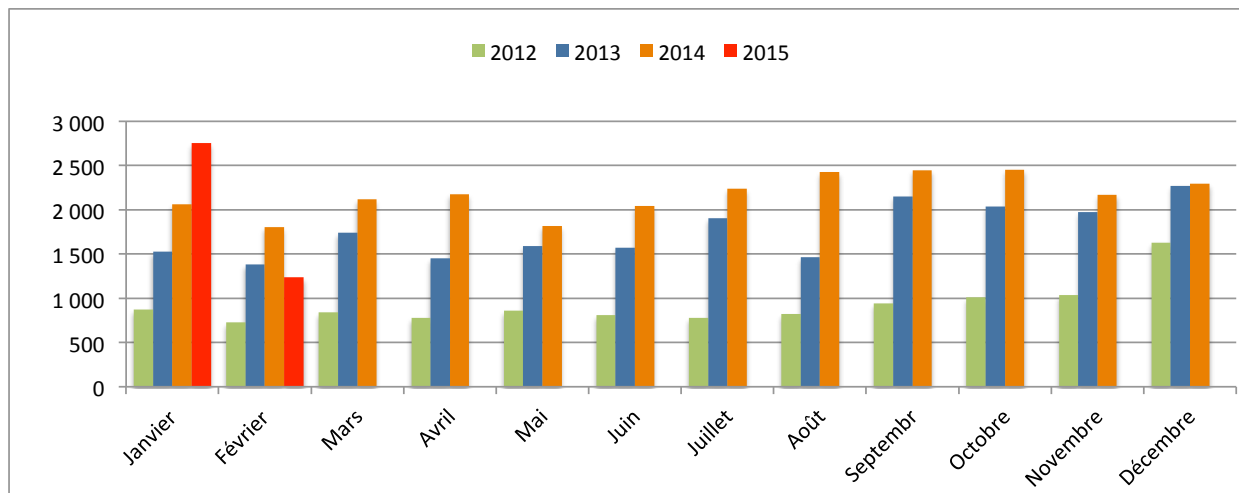
L'AQCIE tient aussi ses membres informés d'enjeux critiques et d'activités relatives à la vie de l'association (assemblées annuelles et semi-annuelles) par la voie de bulletins *Dernière heure*. En 2014, nous avons émis 12 éditions, traitant notamment d'une étude universitaire sur les failles des mécanismes québécois de nomination aux tribunaux administratifs, dont

**STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION 2011-2014 AQCIE.ORG**

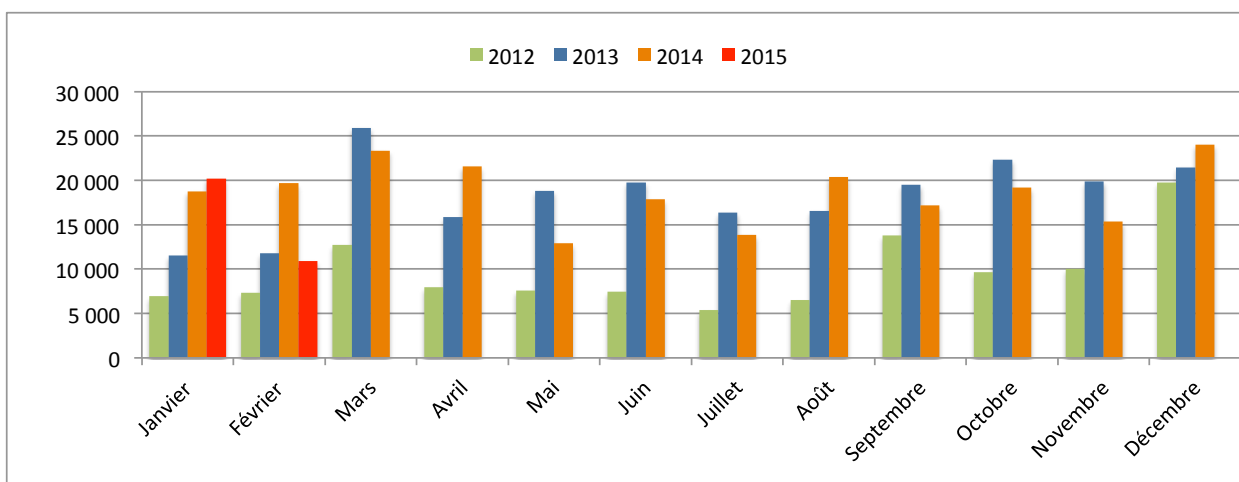
	VISITES				CLICS			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Janvier	875	1 528	2 061	2 752	6 928	11 519	18 760	20 179
Février	726	1 384	1 805	1 237	7 360	11 797	19 653	10 932
Mars	839	1 739	2 116		12 749	25 890	23 334	
Avril	781	1 449	2 178		7 965	15 849	21 547	
Mai	862	1 592	1 819		7 599	18 795	12 909	
Juin	811	1 574	2 041		7 469	19 778	17 869	
Juillet	781	1 905	2 238		5 398	16 360	13 863	
Août	825	1 463	2 424		6 516	16 522	20 350	
Septembre	944	2 153	2 449		13 805	19 479	17 189	
Octobre	1 009	2 039	2 455		9 655	22 311	19 164	
Novembre	1 036	1 974	2 172		10 040	19 885	15 365	
Décembre	1 629	2 271	2 294		19 747	21 447	24 005	

*Note : Les données sont au 17 février 2015*

**VISITES**



**CLICS**



la Régie de l'énergie; des décisions de la Régie à l'égard des demandes tarifaires d'Hydro-Québec; des importantes incidences du budget québécois sur les questions énergétiques; de la relance de la consultation sur la Politique énergétique du Québec; de la perte de compétitivité des tarifs industriels d'électricité qui entraîne la délocalisation d'activités industrielles québécoises et des graves incidences du Projet de loi 28 sur la compétitivité des tarifs industriels et sur leur prévisibilité.

#### **DES OUTILS DE COMMUNICATION EFFICACES**

Conçus pour répondre aux besoins des différents publics de l'AQCIE, ces outils permettent de garder ses membres bien au fait des grands enjeux et de porter devant des publics cibles influents les préoccupations des consommateurs industriels d'électricité. Leur but avoué rejoint celui de l'AQCIE et de ses membres : encourager la prise de décisions qui assureront les industriels de tarifs compétitifs, stables et prévisibles afin de créer, au Québec et particulièrement dans ses régions, une richesse optimale.

## Conseil d'administration 2013-2014

### **Président**

Carl Yank  
ERCO Mondial

### **Vice-présidents**

Michel Gariépy  
CEZinc Canada

Benoît Pepin  
Rio Tinto Alcan

### **Trésorière**

Lucie Bellerose  
Olin

### **Secrétaire**

Patrice Besson  
Rio Tinto Fer et Titane

### **Président sortant**

Nicolas Dalmau  
Alcoa

### **Directeurs**

Éric Angers  
Air Products Canada Ltée

Marc Lemery  
Bonduelle Canada

André Jetté  
AXIALL Canada inc.

Cynthia Martin  
Eka Chimie Canada Inc.

Sylvain Mayrand  
A. Lassonde inc.

François Perras  
ArcelorMittal

### **Directeur exécutif de l'AQCIE**

Luc Boulanger

Au 27 mars 2015

## Entreprises membres de l'AQCIE

- A. Lassonde inc.
- Affinerie CCR, une compagnie GLENCORE
- Agropur Coopérative
- Air Liquide Canada inc.
- Air Products Canada Ltée
- AkzoNobel
- Alcoa
- Aluminerie Alouette inc.
- ArcelorMittal
- ArcelorMittal Mines Canada
- AXIALL Canada inc.
- Barry Callebaut Canada
- Biscuits Leclerc Ltée
- Bonduelle Canada
- Boulangeries Weston Ltée (Les)
- Brasserie Sleeman Ltée (La)
- Bridgestone Canada inc.
- Bridor Inc.
- Canada Bread Company Ltd
- Canexus
- Chimie ParaChem inc.
- Congébec
- Eaux Vives Water Inc
- Emballages Mitchell-Lincoln Ltée
- Énergie Valero inc.
- ERCO Mondial
- Fonderie Horne, une compagnie GLENCORE
- Forges de Sorel (Les)
- Groupe Robert Inc.
- IBM – Usine de Bromont
- Kronos Canada Inc.
- Lafarge Canada Inc.
- Lavo Inc.
- LEK inc.
- Linde Canada Ltd
- Molson Coors Canada
- Norampac
- Olin Canada ULC
- Olymel s.e.c./l.p.
- Praxair Canada Inc.
- Produits de marque Liberté inc. (Les)
- Produits Plastique Qualipak inc. (Les)
- Rio Tinto Alcan
- Rio Tinto Fer et Titane
- Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c.
- Silicium Québec SEC
- Suncor Energy
- Zinc Électrolytique du Canada Limitée

Au 27 mars 2015





L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7  
Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078  
[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)